

Angers, le 18/11/2023

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 05/12/2023

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association Ecole des Colibris. Celle-ci aura lieu le 05/12/2023 à 20 heures à l'adresse suivante : CABINET LUTZ, 11 Place François Mitterrand, 49000 ANGERS.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport moral ;
- Présentation du rapport financier et approbation des comptes au 31.08.2023
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice 2023-2024 ;
- Validation du montant des cotisations pour l'année 2023/2024 ;
- Validation du montant des frais de scolarité et périscolaire pour l'année 2023/2024 ;
- Admission des nouveaux membres de l'association
- Renouvellement des membres du conseil d'administration :
 - Démission
 - Admission
- Organisation et fonctionnement du comité stratégique ;
- Information sur la procédure de redressement judiciaire en cours
- Locaux pour la rentrée 2024 :
 - Travaux à prévoir
 - Organisation et recherche de financements
- Questions diverses

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 1/3 des membres sont présents (en fonction du quorum prévu dans les statuts).
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement déposés par mail à l'adresse : ca.ecoledescolibris49@gmail.com au plus tard le 1/12/2023.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Damien Lutz
Président

LETTRE DE PROCURATION

Madame/Monsieur ne sera pas
présent(e) à l'assemblée générale ordinaire du 05/12/2023*

Donne pouvoir à (nom/prénom) : pour les
votes.

Le

Signature :

* : rayer la mention inutile